



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John Stuart MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

**Actions francophones pour les femmes et les filles :
L’identité juridique, vecteur de justice
Side-event OIF 9 mars 2026 13 :15-14 :30 ONU Salle E
Michèle Vianès, présidente de regards de femmes**

Monsieur l’Ambassadeur, Mesdames et Messieurs,
Chères et chers partenaires,

« L’accès à la justice commence par une chose très simple : exister devant la loi.
Et pour des millions de femmes et d’enfants, cette existence juridique commence par la déclaration de naissance.

Parler d’état civil, ce n’est pas parler de paperasse administrative.
C’est parler de **droits humains, de justice et de citoyenneté.**

La déclaration de naissance – consacrée par l’ODD 16.9 – n’est pas une simple formalité.
Sans identité juridique, les droits humains restent théoriques. L’état civil est la porte d’entrée de tous les droits.

La naissance enregistrée est le premier acte de reconnaissance publique d’une vie humaine. Elle conditionne l’accès à la **santé**, à l’éducation, à la **protection** et à la **justice**.

Pourtant, si **77 % des naissances** sont enregistrées dans le monde, **en Afrique subsaharienne un enfant sur deux reste sans identité** : près de **90 millions d’enfants invisibles**.

Et derrière ces enfants invisibles, il y a souvent des **femmes elles-mêmes privées de droits**.

Dans de nombreux pays, les mères ne peuvent toujours pas déclarer seules une naissance ou transmettre leur nationalité à leurs enfants.

Tant que les femmes ne pourront pas pleinement déclarer leurs enfants et transmettre leur nationalité, l’identité universelle restera un objectif inachevé.

Depuis quinze ans, l’ONG **Regards de Femmes** agit pour mettre fin à cette invisibilité. Nous avons contribué à porter le **droit à l’identité** à l’agenda international et à l’**adoption de l’ODD 16.9**, qui vise à garantir une identité juridique pour toutes et tous d’ici 2030.

Pour soutenir les États et les acteurs de terrain, nous avons également créé la plateforme **etatscivil.pw**, qui recense les cadres juridiques, les situations nationales et les **bonnes pratiques** : centres mobiles d'état civil, agents itinérants, partenariats avec les maternités, intégration de la déclaration dans les services de santé et innovations numériques.

L'état civil coûte cher, mais l'absence d'identité coûte bien plus : en justice, en égalité et en démocratie.

Lorsque les États agissent, les résultats sont rapides.

En **Côte d'Ivoire**, une réforme a permis de donner une identité juridique à **plus d'un million d'enfants scolarisés** qui ne pouvaient pas poursuivre leur scolarité faute d'acte de naissance.

Avec l'**OIF**, la France, le **GOFEHF**, groupement des organisations de femmes de Côte d'Ivoire et **ONU Femmes**, nous avons identifié des milliers de femmes sans état civil, donc **ni électrices ni éligibles** et leur avons permis d'obtenir des documents d'identité et des cartes d'électrice, certaines sont aujourd'hui **élues**.

À quatre ans de 2030, nous appelons les États à faire de l'**enregistrement universel des naissances une priorité**, à garantir la capacité juridique des femmes à déclarer leurs enfants et transmettre leur nationalité, et à moderniser les systèmes d'état civil.

Car

**Un enfant sans identité est invisible pour l'État.
Une femme sans identité est exclue de la citoyenneté.**

Notre responsabilité collective est claire : d'ici 2030, aucune femme, aucune fille, aucun enfant ne doit rester invisible devant la loi.